

Madame/Monsieur (nom du premier ministre)

Je vous écris à titre d’électeur au nom des plus de 24 000 agents de voyages au Canada pour vous demander d’agir immédiatement et de venir en aide à notre industrie en ces temps de crise.

L’Association canadienne des agences de voyages (ACTA) a décrit l’aide sectorielle urgente nécessaire pour soutenir les agences de voyages pendant la pandémie de la COVID-19. L’industrie de la vente et de la billetterie de voyage (les agences de voyages) est un élément essentiel de l’industrie du tourisme et du transport aérien, et j’invite le gouvernement du Canada à inclure les agences de voyages dans les mesures de soutien au secteur en raison de la COVID-19.

# Incidences de la COVID-19 sur les agences de voyages :

(Les projections sont basées sur le maintien des interdictions de voyages internationaux émises par le gouvernement encore en vigueur probablement jusqu’au 30 juin ,2020.

* L’ACTA prévoit que 90 % des 24 000 agents de voyage seront au chômage ou sans revenu pendant au moins la période du 15 mars 2020 au 31 juillet 2020. (75 % des effectifs sont des femmes.)
* L’ACTA estime que la perte économique pour notre industrie au Canada pourrait atteindre **30 milliards de dollars de ventes** et **3 milliards de dollars de revenus**.

Tout au long du mois de mars et jusqu’en avril, les conseillers en voyages ont joué un rôle essentiel en annulant ou en changeant les réservations de dizaines de milliers de Canadiens qui devaient partir en vacances pendant l’hiver, y compris la semaine de relâche, l’une des périodes de voyage les plus occupées de l’année. Les conseillers en voyages ont également joué un rôle essentiel en ramenant les Canadiens à la maison pendant cette période critique. Avec des revenus presque nuls et l’industrie du voyage travaillant 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour ramener les Canadiens à la maison, les agences de voyages se sont retrouvées dans une situation particulièrement défavorable. Aucun revenu n’est entré durant cette période, mais il y a eu une augmentation des frais de personnel, de billetterie et de communication.

Les agences de voyages continuent d'annuler et de réorganiser les voyages à venir, étant donné que les compagnies aériennes et autres fournisseurs de voyages prolongent leurs délais d'annulation en raison des interdictions de voyage dû à la COVID-19

Une fois que le virus sera maîtrisé, que les avertissements aux voyageurs du gouvernement seront levés et que la confiance des consommateurs sera revenue, les agences de voyages retourneront lentement à leurs activités au fur et à mesure que les affaires reprendront, mais il est prévu que la reprise de l’industrie du voyage prendra plus de temps que celle des autres secteurs.

## Projections des revenus : (si l’interdiction de voyage du gouvernement est levée d’ici juin 2020)

15 mars – 30 août 2020 Moins de 10 % des revenus normalisés

1er septembre 2020 -31 décembre 2020 25 % des revenus normalisés

# Aide sectorielle :

Remarque - Aux États-Unis, **les agences de voyages bénéficieront d’un programme d’aide à la stabilisation économique d’une valeur de 25 milliards de dollars qui est destiné aux compagnies aériennes.** Cette aide est offerte sous forme de prêts, de garanties d’emprunt et d’autres investissements destinés à aider les compagnies aériennes, les agences de voyages (les agents à la billetterie des compagnies aériennes) et les autres entreprises connexes du domaine de l’aviation à couvrir leurs dépenses pendant 4,5 mois, à compter du 15 février 2020. Le programme d’aide offert aux États-Unis aux agences de voyages dans le cadre des prêts pour interruption des activités des petites entreprises (349 milliards de dollars) comprend également les entrepreneurs indépendants. Il n’existe aucune obligation de garantie collatérale ou personnelle pour les prêts, et la partie qui couvre les salaires, l’hypothèque, le loyer ou les frais liés aux services publics de l’entreprise peut être admissible à une remise en tout ou en partie.

L’ACTA demande au gouvernement fédéral canadien de soutenir les entreprises et les travailleurs des agences de voyages du Canada en leur accordant jusqu’à **3 milliards de dollars d’aide financière** pour surmonter cette crise financière. Ce serait grotesque si les sociétés de transport aérien valant plusieurs milliards de dollars bénéficiaient d’un programme d’aide et si les agents à la billetterie (les agences de voyages) qui les soutiennent et qui favorisent la concurrence n’étaient pas inclus.

# Soutien commercial pour les agences de voyages :

## Facilité de prêt,

Les agences de voyages apprécient qu’une facilité de crédit de 10 milliards de dollars soit en place dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises (PCE). Certains de nos membres ont tenté d’accéder à ces fonds par l’entremise de la BDC sans succès puisqu’ils ne sont pas admissibles. Comprenant l’incidence immédiate et profonde de la pandémie de COVID-19 sur les flux de trésorerie de l’industrie du voyage, l’ACTA propose ce qui suit pour couvrir les dépenses fixes, y compris le loyer, l’infrastructure technologique, etc.

* + Une aide propre au secteur du voyage et du tourisme (les compagnies aériennes et les « agents à la billetterie ») avec des critères d’admissibilité ,et les prêts/prêts-subventions et subventions qui correspondent aux cycles de réservation et de collecte de revenus de l’industrie.
  + Demande pour que les prêts soient sans intérêt jusqu’au 31 décembre 2020 en raison des cycles de réservation et de collecte de revenus de l’industrie.
  + Amortissement à long terme pour le remboursement – 30 ans.
  + Aucune exigence de garantie collatérale ou personnelle.

1. **Prolongation de la subvention salariale de 75 %** pour inclure la période du 15 mars au 31 décembre 2020.
2. **Annulation des cotisations sociales** entre le 15 mars et le 31 décembre 2020.
3. **Allègement de la TPS/TVH :** Renonciation permanente aux fonds de la TPS/TVH pour 2020 .Il est plus facile de laisser notre industrie conserver les fonds de la TPS/TVH que de mettre en place un nouveau système pour administrer les subventions particulières.

# Pour les travailleurs :

1. **Assurance-emploi :** Permettre aux employeurs de compléter les prestations d’assurance-emploi des employés les plus performants pour aider à les retenir sans pénalité (comme les prestations de maternité);
2. **Travailleurs autonomes (entrepreneurs indépendants) :** En raison des cycles de réservation et de collecte de revenus de l’industrie, prolonger la PCU de 16 à 39 semaines si nécessaire. (Remarque : Les États-Unis ont prolongé les prestations à 39 semaines.)

J’apprécie le leadership dont vous faites preuve en cette période difficile. Il est primordial que la volonté de l’industrie du voyage, incluant les agences de voyages, représente un élément indissociable des discussions importantes qui concernent notre industrie pendant cette crise. Nous vous prions de continuer de communiquer activement avec l’Association canadienne des agences de voyages (ACTA), qui s’exprime au nom des agences de voyages et de nos clients, les voyageurs canadiens.

Merci de votre soutien.

(Ajouter votre nom)

CC Hon. Justin Trudeau, premier ministre

Hon. Bill Morneau, ministre des Finances

Hon. Marc Garneau, ministre des Transports

Hon. Mélanie Joly, ministre du Développement économique et des Langues officielles

Membres du comité du cabinet de la COVID 19

(ajouter le nom de votre membre du parlement provincial/membre de l'Assemblée législative)